

# 20e SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLÉ

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2010

Salle du Grand Avault

## FICHE D'INSCRIPTION

### EXPOSANT PARTICULIER

NOM : .....

Prénom : .....

N° : ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de Téléphone : .....

Nature et N° de la pièce d'identité : .....

Délivré par : .....

( joindre une photocopie de celle-ci )

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE .....

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, ne pas être commerçant(e),

Ne vendre que des objets personnels et usagés (art L 310-2 du Code de commerce),

Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

METRAGE  X 12,50 euros le mètre =  Euros

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale des collectionneurs de Chemillé

( ce chèque ne sera remis en banque qu'au mois d'octobre 2010 )

LES EXPOSITIONS AURONT POUR THEME

" la Musique et la Chanson "

*si vous possédez des objets ou documents, n'hésitez pas à les exposer ou à nous contacter*

Pour tout complément d'information, contactez le 02 41 30 33 31

**INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limitées  
à Amicale des Collectionneurs- Monsieur Robert ROCHARD  
1, rue du Chapitre - 49120 CHEMILLE**

J' ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

à ..... le .....

Signature

## 20e SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLÉ - 49

**DIMANCHE 10 OCTOBRE 2010**

### REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) - Cette manifestation est organisée par l' Amicale des collectionneurs de la Région de CHEMILLE, association régie par la loi de 1901 et dont le siège est à la Mairie de CHEMILLE.
- 2) - Le salon se tiendra à la **salle du Grand Avault à CHEMILLE** - (itinéraire fléché en ville pour l'accès) le dimanche 10 octobre 2010 de 9 h à 18 heures. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 3) - L'installation des exposants se fera, soit le samedi 9 octobre de 17 h à 20 h (salle surveillée et fermée de 20 h à 7 h le dimanche matin), soit le dimanche 10 octobre de 7 h à 9 h.  
**(l'installation des stands étant close à 9 heures)**
- 4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 12,50 €uros le mètre linéaire, uniquement à l' intérieur de la salle. Aucun stand ne sera installé à l' extérieur.
- 5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises. Pour disposer d'un panneau de fond, il y a lieu d'en faire la demande sur le bulletin d' inscription.
- 6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, ou détérioration d' objets présentés par les exposants.
- 7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée, et les radios locales).
- 8) - Un service restauration (petit déjeuner, sandwich, plateau repas) et un bar seront à la disposition du public et des exposants dès 7 heures le dimanche matin.
- 9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d' exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur.
- 10) - Les tables et panneaux devront **être libérés au plus tard pour 19 heures le dimanche soir** afin de remettre tout le matériel en place.

**11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint**

**Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés**  
- du chèque en règlement du métrage  
- des pièces d'identité nécessaires.  
**Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés**